



Financement de la croissance : tirage de la 3^e tranche d'ODIRNANE pour une levée de fonds de 500 K€

Souscription de 50 Obligations à Durée Indéterminée Remboursables en Numéraire et/ou Actions Nouvelles et/ou Existantes (ODIRNANE) de 10.000€ chacune, assorties de Bons de Souscription d'Actions dans le cadre du contrat d'ODIRNANEBSA signé en décembre 2017

NEOLIFE[®] (code ISIN : FR0011636083 – MNEMO : ALNLF) annonce l'exercice le 12 mars 2018 par la société EHGOS Fund de cinquante (50) obligations à durée indéterminée remboursables en numéraires et/ou actions nouvelles et/ou existantes (« ODIRNANE ») assorties de bons de souscriptions en actions (« BSA ») (les ODIRNANE et les BSA ensemble, les « ODIRNANEBSA »), entraînant la souscription le 12 mars 2018 par la société EHGOS Fund de cinquante (50) ODIRNANE, correspondant à l'émission de 50 ODIRNANE d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune représentant un emprunt obligataire de 500.000 euros de valeur nominale, assorties de 595.238 BSA ayant un prix d'exercice de 0,42 euro.

Caractéristiques et modalités de l'opération

Ces opérations, qui font suite au vote de la 14^{ème} résolution par l'AGM du 11 mai 2016 et aux décisions des réunions du Conseil de Surveillance et du Directoire qui se sont tenues le 28 décembre 2017, s'inscrivent dans le cadre du financement d'un montant maximal de 5,0 M€ qui a fait l'objet d'un communiqué de presse le 3 janvier 2018. Pour mémoire, les deux précédentes tranches d'ODIRNANE ont été tirées les 29 décembre 2017 et 12 Janvier 2018 derniers, pour des levées respectives de 500.000 euros.

L'ensemble de ces opérations fait l'objet d'un tableau de suivi des Bons d'Emissions, des ODIRNANE, des BSA et du nombre d'actions de la Société en circulation tenu à jour par NEOLIFE[®] et mise à disposition sur l'espace Investisseur de son site internet.

CONTACTS

NEOLIFE[®]
Sébastien MARIN-LAFLECHE
04 78 25 63 08
investors@neolife-solutions.com

**NEOLIFE[®] est éligible aux dispositifs
ISF - Loi TEPA et PEA – PME**





En savoir plus...

NEOLIFE[®]

Dans la mouvance des « green technologies », NEOLIFE[®] crée des éco-matériaux et des solutions constructives, innovantes et durables à coûts maîtrisés destinés aux professionnels chargés de concevoir et construire les espaces de vie du 21^{ème} siècle.

En 2013, NEOLIFE[®] révolutionne les éco-matériaux avec VESTA[®], un nouveau matériau environnemental aux propriétés exceptionnelles. Il a été mis au point par NEOLIFE[®] en partenariat avec des experts européens des matériaux.

Né de la réflexion de professionnels de chantier, les solutions constructives de NEOLIFE[®] - solutions de vêtue et d'aménagement extérieur - permettent aux architectes, paysagistes, bureaux d'études et aux techniciens du bâtiment de répondre à un cahier des charges environnemental pour des projets HQE, BREEAM ou LEED de logements individuels ou collectifs, de bâtiments tertiaires et d'espaces urbains.

Leur intelligence fonctionnelle et leur finition parfaite apportent une rapidité de pose et une esthétique immédiate qui diminuent très sensiblement le temps de chantier et les coûts de construction.

Pour plus d'informations : www.neolife-solutions.com



Annexes : calculs théoriques de dilution relative à ce tirage

Incidence théorique future de l'émission de la « Tranche 3 » du contrat ODIRNANE avec BSA attachés

A titre indicatif, dans l'hypothèse où la Société déciderait d'attribuer uniquement des actions nouvelles, l'incidence de l'émission de la « Tranche 3 » des ODIRNANE avec BSA attachés serait la suivante :

- I. Incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant actuellement 1% du capital social de la Société

	Montant du capital (en euros)	Pourcentage de détention de l'actionnaire détenant 1% du capital	Dilution par rapport à la détention actuelle
Capital actuel	10.381.932,64	1 %	0 %
Augmentation de capital (conversion de 50 ODIRNANE : émission de 1.250.000 actions nouvelles)	10.871.932,64	0,95 %	4,51 %
Augmentation de capital (conversion de 50 ODIRNANE puis exercice de 595.238 BSA : émission de 1.845.238 actions nouvelles)	11.105.265,97	0,93 %	6,51 %



II. Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres d'un actionnaire

	Nombre d'actions	Montant des capitaux propres au 30.06.2017	Quote-part de capitaux propres par action
Avant les opérations	26.468.181	4.497.414 euros	0,170 euro
Augmentation de capital (émission de 1.250.000 actions nouvelles)	27.718.181	4.997.414 euros	0,180 euro
Augmentation de capital (émission de 1.845.238 actions nouvelles)	28.313.419	5.247.414 euros	0,185 euro

Ces calculs sont effectués sur la base de la valeur minimale de conversion prévue au contrat (soit un prix de conversion de 0,40 euro), sur la base du nombre actuel d'actions et sur la base des capitaux propres de la société NEOLIFE SA (arrêté au 30 juin 2017, soit à 4.497.414 euros).